

Repenser le plan de circulation pour apaiser la commune :



Repenser le plan de circulation pour favoriser les trajets à vélo : utiliser les routes secondaires, voies résidentielles et chemins existants pour créer des itinéraires continus, sûrs et agréables. Réduire le transit motorisé, généraliser le 30km/h et faire du 50 km/h l'exception.

Premier pas

Sécuriser un point rouge identifié dans le Baromètre vélo et/ou réutiliser une voie peu circulée pour en faire un itinéraire vélo du quotidien

Option ambitieuse

Refonte complète du plan de circulation en réutilisant les voiries secondaires/peu circulées, 30 km/h généralisé (50 km l'exception) et hiérarchisation des voiries.

Q1 : Quels aménagements comptez-vous mettre en place pour apaiser les traversées de votre village et les rendre plus sécurisées pour les voitures et piétons ? Envisagez-vous d'étendre les zones limitées à 30km/h ?

→

C'est déjà fait, ZONE 30

Q2 : Prévoyez-vous de réaliser la piste cyclable entre St-Girons et Castillon, ou de vous mobiliser pour que la Communauté de Communes la réalise ?

→

Réflexion avec la communauté de communes.

Q3 : Pourriez-vous réclamer l'installation par le Département de panneaux « Partageons la route » ?

→

C'est en cours ④

Mettre en place une rue scolaire :



Fermer la rue devant l'école aux voitures. Cette fermeture peut être temporaire aux heures de rentrée et sortie d'écoles. Sécurise les trajets des enfants, fluidifie la circulation et apaise l'espace public.

Premier pas

Fermer la rue 15 minutes à la rentrée et sortie des classes pendant une phase-test.

Option ambitieuse

Rue scolaire pérenne devant l'école.

Q4 : Prévoyez-vous de sécuriser les abords des écoles ? Avec quelles mesures (ex. piétonisation de la rue aux horaires d'entrée et sortie, élargissement des trottoirs, personnel, mesures de ralentissement) ?

→

C'est déjà fait.

Nous allons voir pour rajouter de la sécurité au niveau des passages piétons.

Porter la voix du vélo auprès des instances supra communales :



Inciter l'intercommunalité et le département à s'engager en faveur du vélo : appuyer un plan de circulation intercommunal, organiser la mise en place du SRAV de manière mutualisée, mettre en place des liaisons cyclables entre communes.

Premier pas

Inscrire officiellement le sujet vélo en conseil communautaire.

Option ambitieuse

Obtenir un plan de circulation intercommunal/départemental voté durant le mandat.

Q8 : Prévoyez-vous de vous engager sur la thématique des mobilités actives dans la Communauté de communes ? Comment ?

→



Q9 : Envisagez-vous de réclamer à liO l'ajout de racks à vélo sur les lignes de bus 455 et 456 ?

→

Ils ont une place devant les écoles

Mettre en place le Savoir Rouler à Vélo (SRAV) pour les élèves de CM1/CM2 :



Permettre à tous les enfants d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité grâce à la généralisation du SRAV. Renforce l'autonomie et la sécurité dès le plus jeune âge.

Premier pas

Financer un cycle SRAV dans l'école.

Option ambitieuse

Organiser avec les acteurs locaux (association vélo notamment) des événements autour du vélo à l'école (ateliers de sensibilisation, balades ou voyages à vélo, remise de l'attestation SRAV par un-e élu-e, etc.).

Q10 : Prévoyez-vous de financer ou d'organiser des cycles d'apprentissages du vélo à l'école primaire ?

→

C'est déjà en place depuis environ 5 ans

Autres :

Q11 : Quelles autres actions prévoyez-vous afin de favoriser les mobilités peu polluantes ?

→

Installer du stationnement vélo aux lieux clés :



Garantir la présence de stationnements vélo abrités et clos aux lieux du quotidien* pour encourager l'usage quotidien et l'intermodalité. Adapter le type de stationnement en fonction du lieu et de l'usage. Le type de stationnement dépend du lieu d'usage :

- abris fermés et sécurisés : gares, pôles d'intermodalité, zones résidentielles.
- arceaux et stationnement en accès libre : centre-ville, services et équipements publics.

*Lieux du quotidien : zones résidentielles, habitat collectif, sites et espaces publics, gares et pôles d'intermodalité, établissements recevant du public, zones d'activité

Premier pas

Installer 10–20 arceaux éclairés et signalisés sur les lieux stratégiques identifiés dans le Baromètre vélo.

Option ambitieuse

Abris vélo sécurisés devant l'école, le centre-ville, les arrêts de transports en commun. Dédier des places pour les vélos cargos dans ces abris.

Q5 : Prévoyez-vous de déployer des installations de stationnement vélo ? Lesquelles ?

→

Augmenter là où ils sont déjà.

Organiser une commission de concertation rassemblant les représentants d'usagers et usagères :



Replacer les besoins des habitant-es au cœur des décisions : créer une commission de concertation (ou comité vélo) réunissant : élu-es, services techniques, associations d'usager-ères et autres acteurs concernés (parents d'élèves, commerçant-es, etc.).

Premier pas

Mettre en place une rencontre trimestrielle avec les associations locales et les conseils de quartier.

Option ambitieuse

– Formaliser une commission vélo avec mandat, calendrier et publication systématique des décisions.
– Associer les usager-ères en amont des travaux (balades exploratoires, ateliers cartographiques).

Q6 : Vous engagez-vous à rencontrer l'association des Cyclovallées du Couserans dans vos six premiers mois de mandat pour mettre en place un programme en faveur de la mobilité des cyclistes du quotidien ?

→

OUI

Q7 : Envisagez-vous de créer une commission mobilités et partage de l'espace public au sein de votre commune, et/ou d'avoir un.e adjoint.e ou conseiller.e municipal.e dédié.e à ces questions ?

→

Il y aura un adjoint à la sécurité

